Réf. Farde e-Assemblées : 2549799

N° OJ : **27**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Asbl "Association de commerçants - Dieudonné Lefèvre - Handelaarsvereniging".- Subside : 4.200,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2023;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 4.200,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2023 à l'ASBL Association de commerçants - Dieudonné Lefèvre, pour la continuation de la mise en place d'un velo cargo.

Annexes :